

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAZERES (ARIÈGE)**

Nombre de Conseillers en exercice : 27  
Présents : 18  
Procurations : 2  
Votants : 20

**N° 2023 6 7**

**L'an DEUX MILLE VINGT TROIS le 20 octobre à 18 H 00**, le Conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni salle « André TRIGANO, sous la présidence de son Maire, Louis MARETTE.

Date convocation du Conseil Municipal : 13 octobre 2023

**Etaient présents :**

Mrs BOUSQUET, COTTAVE-CLAUDET, ESTRADE, GOURMANDIN, LABEUR, PORTES, TOURAILLES et ZAMBONI.

Mmes BELMAS, DAGNAC, DESAINT, GUILLEMAT, PONS, RIGAL ROOU et SALOMÉ.

**A donné pouvoir :**

M. CAPY à M. COTTAVE-CLAUDET

Mme SANEGRE à Mme PONS

**Absents excusés :**

Mmes BRIQUET-BOISSIÈRE, DARBAS, PITORRE et THIOUX.

Mrs DARDIER, DEJEAN, DELGENES et FONTA.

**Secrétaire de séance : Émilie BELMAS**

**OBJET : VOLET URBANISME : Aide au goudronnage des chemins  
et cours de ferme**

Monsieur Pierre PORTES donne lecture aux membres présents la délibération en date du 4 octobre 1996, relative à l'accompagnement des particuliers pour le goudronnage des chemins et cours de ferme. Le montant de la subvention est de 50 % de la somme hors taxe des travaux, plafonnée à 3 048.98 € (20 000 francs).

Sur proposition de la Commission Agriculture,

Vu les crédits budgétaires ouverts par décision modificative n°3

Il propose d'allouer une subvention pour la réfection des chemins et cours de ferme à :

- M. ROUZAUD Frédéric domiciliée « Ferme Saint Michel » pour un montant de 3 000 €,
- Et à M. ROUQUET Boris domicilié « Le Massuet » pour un montant de 3 048,98 €.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ **Approuve** l'attribution des subventions pour la réfection des chemins et cours de ferme telles qu'elles figurent ci-dessus,

➤ **Et Dit** que la commune dispose des crédits nécessaires au paiement de celles-ci.

**FAIT ET DELIBERE les JOURS MOIS ET AN QUE SUSDIT  
Pour copie conforme - au registre sont les signatures  
MAZERES, le 23 octobre 2023**

Le Maire,  
Louis MARETTE

La secrétaire de Séance,  
Émilie BELMAS

